

Chiffre d'affaires mars 2019 (ou pour les entreprises créées après le 1er mars 2019 : chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020)	
Chiffre d'affaires mars 2020	

3. Autres aides sollicitées :

Déclaration des aides sollicitées dans le cadre du décret du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation et/ou dans le cadre du fonds de solidarité territoriale :

Types d'aides	Indiquer le cas échéant le montant sollicité ou attribué au titre de mars 2020 (préciser « néant » si vous n'êtes pas éligible à ces dispositifs ou si l'aide n'est pas sollicitée)
Volet 1 du fonds de solidarité nationale (article 2 du décret)	
Volet 2 du fonds de solidarité nationale (article 4 du décret)	
Volet 3 : fonds de solidarité territoriale	

4. Informations complémentaires :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées.

J'ai bien noté que l'aide sollicitée s'inscrit dans le cadre de l'Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020/C 91 I/01).

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà déposé une demande d'aide au titre du Fonds d'urgence covid-19 – Secteur de l'événementiel pour la même entreprise (dont le N° SIREN est renseigné dans la partie 1).

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir sollicité ou ne pas solliciter une aide au titre du Fonds de solidarité territoriale.

J'atteste sur l'honneur que l'entreprise suscitée était, au 01/03/2020, en situation régulière à l'égard de la réglementation sociale et fiscale en vigueur.

Fait à, le

Nom, prénom et signature du représentant légal de la structure :

5. Pièces à joindre obligatoirement :

- Pour les sociétés : un extrait Kbis de moins de 6 mois, un RIB
- Pour les associations : une copie des statuts, un RIB et un avis de situation SIREN (disponible sur le site <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>)

6. Envoi du dossier :

Dossier à envoyer **avant le 31 mai 2020** uniquement par email à l'adresse suivante :

evenementiel-aide-covid19@bourgognefranche-comte.fr

En cas d'accord de la subvention, l'aide sera versée en une seule fois de manière forfaitaire.